

FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE
COMITE REGIONAL FSCF DU CENTRE VAL DE LOIRE

MATCH ARTISTIQUE 09 février 2020 – CHARTRES (28)

Cette compétition est ouverte aux INDIVIDUELLES.

Elle comprend 4 niveaux :

- 1 niveau fédéral (se reporter au CODE FIG 2017-2020 + aménagements FSCF)
- 3 niveaux régionaux (se reporter au CODE FIG 2017-2020 + CODE 2 FSCF + programme match artistique).

| NIVEAU | CATEGORIE | | TABLE DE SAUT | BARRES | POUTRE | SOL |
|----------|------------|--------|---------------|--------|--------|-------|
| Fédéral | Fédérale | A et J | Libre | Libre | Libre | Libre |
| Régional | Passion | A et J | Libre | Libre | Libre | Libre |
| Régional | Plaisir | A et J | Libre | Libre | Libre | Libre |
| Régional | Découverte | A et J | Libre | Libre | Libre | Libre |

Les gymnastes engagées aux Coupes Fédérales 2019 / 2020, aux Coupes Fédérales des deux années gymniques précédentes et aux Championnats Fédéraux individuels 2018 et 2019, ou ayant obtenus 44 points ou plus en Catégorie Passion lors du Match Artistique 2019 devront **obligatoirement** concourir en Catégorie Fédérale.

Les gymnastes ayant obtenu leur 5^{ème} étoile dans les concours départementaux ou ayant obtenus 44 points ou plus en Catégorie Plaisir lors du Match Artistique 2019 devront **obligatoirement** concourir en catégorie Passion.

Les gymnastes ayant obtenu leur 4^{ème} étoile dans les concours départementaux ou ayant obtenus 43 points ou plus en Catégorie Découverte lors du Match Artistique 2019 devront **obligatoirement** concourir en catégorie Plaisir.

Pour les catégories Passion, Plaisir et Découverte, il sera établi un classement individuel, catégories jeunesses et aînées séparées.

Pour la catégorie fédérale, il sera établi :

- un classement benjamine – minime – cadette 1
- un classement cadette 2 - junior - senior

JUGES : LE RECYCLAGE SUR LE CODE FIG 2017 EST OBLIGATOIRE.

1 JUGE LIBRE PAR TRANCHE DE 4 GYMS. Vous pouvez proposer un juge libre d'une autre association qui accepte de juger pour votre association.

ATTENTION : Toute exigence ne peut-être comptabilisée que si l'élément est reconnu.

Ex : pose de pieds en barres en catégorie PLAISIR répond à l'exigence « changement de BI à BS » ;
pose alternative des pieds (cf 3^{ème} degré) ne répond pas à l'exigence.

Petits rappels :

Eléments gymniques : pivot, saut, maintien (en poutre)

Eléments accro : roue, rondade, flip, roulade, salti, saut de main, ATR 2 tours (en sol)....

L'entrée écart en poutre est un élément A code FIG (n°1.105) même si l'écart n'est pas complet

1 élément peut couvrir plusieurs exigences